



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY
☎ 05 62 35 70 26
📠 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 23/06/2022

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 juillet 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Jean-Louis GABAS
Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE
Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE
Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 19h00

1. Approbation du procès-verbal du 27 juin 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2. Avis construction Funérarium

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un funérarium, avenue de Tarbes, présenté au conseil par Monsieur Franck SARRAMEA, le 11 avril dernier. Il rappelle que la construction de ce bâtiment libèrera le commerce de la place d'Astarac.

Le permis de construire venant d'être déposé, Monsieur le Maire souhaite un positionnement du conseil municipal afin de motiver l'avis qui lui est demandé.

Après débat, le conseil municipal se prononce favorablement par :

- 6 voix Pour
- 3 voix Contre
- 5 Abstentions

3. Projet Caminarros

Monsieur le maire rappelle les réflexions engagées avec la commune de Bordes sur le projet de sentier pour relier les 2 communes.

La Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières des Hautes Pyrénées (CATER Hautes Pyrénées) doit effectuer une visite pour évaluer le meilleur emplacement pour la passerelle qui enjambera l'Arrêt.

La question de la réfection du chemin agricole est également à l'étude. Celui-ci devra être en capacité d'accueillir des flux de piétons et cyclistes sans pour autant contraindre le passage des engins agricoles.

4. Projet extinction de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la forte hausse des coûts de l'énergie, avec pour conséquence une forte augmentation du budget communal sur ce poste. L'évaluation de la dépense énergétique supplémentaire est conséquente. Dans le but de maîtriser cette dépense, une réflexion a été engagée sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, à l'identique de nombreuses communes en France. La commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre les adaptations nécessaires.

Considérant que l'éclairage public relève du pouvoir de police du Maire au titre de l'article L2212- du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Maire dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de limitation ou de suppression de l'éclairage,

Considérant le faible flux de véhicules circulant entre minuit et 6H sur la commune de Tournay, y compris sur les voies départementales,

Considérant que cette mesure d'extinction de l'éclairage public comporte de nombreux avantages économiques et environnementaux dont les principaux sont :

- Economies substantielles sur la consommation d'énergie
- Contribution efficace et immédiate à la lutte contre le réchauffement climatique
- Protection du ciel et de l'environnement nocturne

La plage horaire de coupure serait de minuit à 6H sur l'ensemble du territoire de la commune dès que les armoires électriques de l'éclairage public seront équipées des dispositifs nécessaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Forum des associations et des bénévoles

Monsieur le Maire rappelle le projet de forum des associations et des bénévoles. Ce forum aurait un double objectif :

- Faire connaître les différentes associations du territoire aux Tournayais
- Trouver des bénévoles ou des adhérents

Une 1ère réunion s'est tenue le 12 juillet et une vingtaine d'association s'est montrée intéressée par cette manifestation. Cette première édition aura lieu le samedi 24 septembre et pour les années suivantes, il est envisagé de la faire sur le 2nd week-end de septembre. L'esprit de ce forum est un moment de convivialité autour de démonstrations, animations, bandas....

L'ensemble du conseil municipal est favorable à la tenue de cet évènement.

FINANCES

6. Point sur le budget à mi-année

Monsieur le Maire indique avoir procédé à l'examen du budget à mi-année.

Concernant les dépenses à caractère général, les postes de dépenses tels que l'énergie, les combustibles ou les carburants explosent et il est nécessaire de mettre en place des économies pour faire face à cette inflation.

Pour les autres chapitres de fonctionnement, les prévisions budgétaires sont tenues.

Concernant l'investissement, les opérations lancées suivent une évolution normale, le dossier de consultation des entreprises sera lancée en septembre pour la maison Lacoste.

7. Subvention association Gym Volontaire de Tournay-Bordes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par l'association de gym volontaire de Tournay-Bordes.

Il propose d'attribuer une subvention de 200 € à l'association de Gym Volontaire de Tournay-Bordes

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Programmation travaux ONF 2022

Monsieur le Maire présente le programme de travaux forestiers 2022 proposé par l'ONF. Madame Marie MAURY dresse le bilan des travaux réalisés et ceux nécessaires pour les années à venir.

Après étude du programme, le conseil municipal décide de valider le programme de travaux 2022 en confiant à l'ONF le dégagement manuel et à une entreprise extérieure le dégagement mécanique.

9. Travaux de déplacement d'ouvrage ENEDIS

Monsieur le maire indique que dans le cadre des travaux du Pôle Santé de l'Arros, il convient de déplacer le coffret ENEDIS qui alimente la halle photovoltaïque.

Monsieur le Maire propose de valider le devis proposé par ENEDIS.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

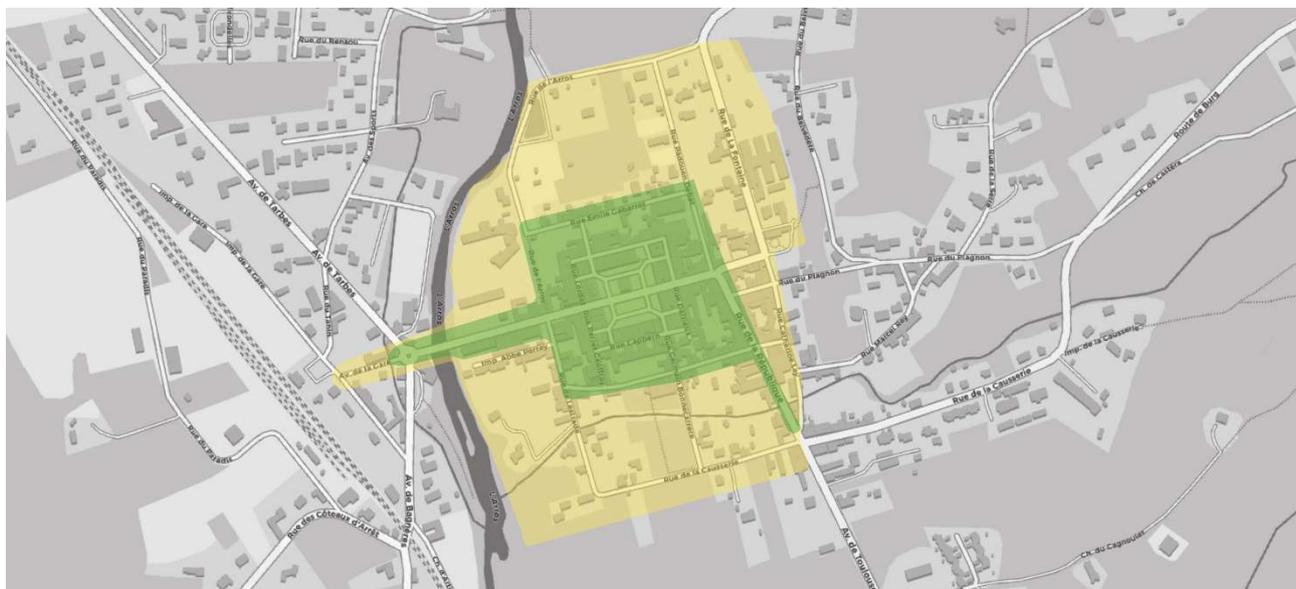
10. Opération façades

Monsieur le maire rappelle la délibération 2021-93 du 20 décembre concernant l'attribution de subvention dans le cadre du programme façades. Le dossier de Mme BEARD, salon Coif'à2 avait été ajourné en attendant des modifications.

Compte tenu des changements présentés en accord avec le CAUE, monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 4.560 €uros à Mme BEARD, 2.280 € au titre de la commune, 2.280€ au titre de le Région.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

D'autre part, Monsieur le Maire propose de relancer le programme « Opération façades » pour l'année 2022-2023 et d'étendre le secteur de l'opération initial (en vert) à la zone délimitée en jaune sur la carte suivante :



Il propose de solliciter une subvention de 25.000 € auprès de la Région.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Demande achat manuels Ecole élémentaire Josette Fourcade

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par la directrice de l'école élémentaire pour une demande de prise en charge des manuels pédagogiques.

Pour la rentrée 2022-2023, cela représente 713 € pris en charge directement sur le budget communal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Tarifs vente friandises à la piscine

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des confiseries seront à nouveau en vente à la piscine municipale comme l'y autorise l'extension de la Régie.

Les tarifs sont les suivants :

Eau 50cl :	0.50 €
Boissons 33 cl :	1 €
Friandises :	1 €
Cookies, choco :	2 €
Glaces fusées :	0.50 €
Glaces bâtonnets :	1 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Point travaux assainissement

Monsieur le Maire indique que les travaux assainissement vont être interrompus durant l'été et reprendront la semaine 35.

14. Point travaux Pôle Santé

Monsieur le Maire indique que les travaux du pôle santé se poursuivent. Il propose qu'une visite du chantier soit organisée.

15. Présentation nouvel organigramme du service Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que suite aux différents départs qui interviennent pour la rentrée 2022, il a été nécessaire de procéder à plusieurs recrutements.

Un directeur, une directrice adjointe et 2 animatrices rejoindront l'équipe d'animation dès la rentrée.

16. Création emploi permanent animateur territorial

Monsieur le maire indique que suite au recrutement par voie de mutation du nouveau directeur du service enfance - jeunesse, il convient de créer un emploi permanent d'animateur territorial à temps complet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Création emploi non permanent accroissement saisonnier

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents pour compléter l'équipe technique durant la saison estivale et également permettre l'ouverture de la piscine.

Il propose au conseil municipal de créer les emplois non permanents et de l'autoriser à procéder au recrutement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2016-71 du 13 décembre 2016 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Compte tenu du recrutement du nouveau directeur du service enfance-jeunesse, il propose que ce régime indemnitaire soit modifié en créant un groupe supplémentaire de Directeur de Pôle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle la soirée agents/élus organisée à l'occasion de la fête locale le 29 juillet. Il rappelle également que les 7 et 8 octobre se déroulera le Festival du plongeur sous la halle de la place.

- Madame Dominique ARNE informe le conseil municipal de la mise en place à partir du 1^{er} août de la permanence des Restos du Cœur à la salle paroissiale.

La séance est levée à 22H07

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE